

## Méthodologie

Le **champ de l'étude** est constitué des lycéens scolarisés en second cycle général, technologique et professionnel dans les lycées relevant du ministère de l'Éducation nationale (publics et privés sous contrat) et dans les établissements agricoles (publics et privés). Le lycée naval de Brest, établissement sous tutelle du ministère des Armées, ainsi que les lycées professionnels maritimes, relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire, ne sont pas dans le champ de l'étude. Toutefois, des éléments statistiques sont fournis sur les lycées professionnels maritimes de la région. Le champ exclut également les élèves inscrits dans des formations post-bac dispensées dans les lycées, à savoir les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles.

Les projections des effectifs des lycéens portent sur les individus âgés de 15 à 19 ans, scolarisables en lycée, dans un cursus CAP ou en préparation d'un baccalauréat. Il s'appuie sur le modèle Omphale 2017, basé sur les données du recensement de la population 2013 et de l'état civil. Les taux de scolarisation sont appliqués à ces effectifs puis, à partir de la base élèves du ministère de l'Éducation nationale, les effectifs des lycéens sont calculés dans chacun des territoires.

*La méthodologie des projections de lycéens est détaillée en page 24 du dossier.*

## Définitions

Le **zonage du Bape** : l'académie de Rennes est divisée en 12 Bassins d'animation qui regroupent les unités pédagogiques et éducatives de base que sont les EPLE (lycées, lycées professionnels, collèges) et les écoles publiques, elles-mêmes regroupées en circonscriptions. Le Bape a été construit dans un souci de continuité de la scolarité sur un même territoire. Cette division est en principe fondée sur le parcours de l'élève, de la maternelle au post-baccalauréat. Ce zonage émanant du Rectorat est utilisé par la Région et a structuré le réseau des transports scolaires.

Les **lycéens au lieu de résidence** sont les jeunes entre 15 et 19 ans fréquentant un lycée et qui résident en Bretagne. Le lycée fréquenté peut être dans un autre territoire que son lieu de résidence, voire hors région.

## Sources

Les caractéristiques des lycées par voie d'enseignement à la rentrée de 2018 sont issues de plusieurs fichiers :

- la **base élèves du Rectorat** pour l'Éducation nationale, complétée de la Base Centrale de Pilotage (BCP : entrepôt de données de référence du système éducatif français) et du répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese) ;
- les **fichiers de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt** pour l'enseignement agricole ;
- les **fichiers de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest** pour les lycées maritimes.

Les projections des effectifs scolarisés sont élaborées par l'Insee avec l'**outil Omphale**, basé sur le **Recensement de la population** de l'année 2013 et les **fichiers de l'état civil**, ainsi que sur la base élèves 2012-2013.

Les calculs des distanciers entre les lieux d'étude et les lieux de résidence sont réalisés avec le **système Metric** développé à l'Insee permettant de prendre en compte le réseau routier.